

COMPTE RENDU DE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

11 avril

Le Conseil municipal de la Commune de LE HAM a été légalement convoqué le 4 avril 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril, à 19h45, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame Diane ROULAND, Maire.

Conseillers :

| En exercice | Présents | Pouvoir(s) | Votants |
|-------------|----------|------------|---------|
| 11 | 9 | 1 | 10 |

Présent(s) : Diane ROULAND, Alexandra FONTAINE, Frédéric BARRÉ, Frédéric ATTHAR, Christian GARNIER, Frédérique MATIGNON, Patricia DOUILLET, Emmanuelle MORICE et Jérôme RENARD.

Absent(s) excusé(s): Sébastien RAGOT (pouvoir à Alexandra FONTAINE)

Secrétaire de séance : Emmanuelle MORICE

Ordre du jour

Ordre du jour :

Validation du compte rendu de la séance du 21 mars 2022

- Finances :

Budget Primitif 2022 de la Commune
Subvention « Association de pêche de Bondi à LE HAM »
Devis Eglise

- Urbanisme

Permis de construire en instance, pour avis du Conseil Municipal

- Aide sociale

Dossiers « CCAS »

- Informations du Maire

Devis EUROFEU relatif à l'acquisition de 2 Détecteurs de CO2 pour l'école

- Affaires diverses :

Acquisition d'un bien immobilier

INFORMATIONS DU MAIRE

Devis validés par Madame le Maire :

Devis Mobilier URBAIN : Il a été demandé à la société MAVASA, d'actualiser le devis.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 16 mai 2022 à 19h30 à la Mairie.

2022-21 – BUDGET PRIMITIF 2022 – COMMUNE

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif « commune » 2022 au chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|------------------------|------------------------------|-----------|------------------------|---|-----------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| Chapitre | Libellé | Budget N | Chapitre | Libellé | Budget N |
| 011 | Charges à caractère général | 208450 | 70 | Produits de services, domaine, vente | 23252,14 |
| 012 | Charge de personnel et frais | 181580 | 73 | Impôts et taxes | 21500 |
| 014 | Atténuation de produits | 25000 | 731 | Fiscalité locale | 197000 |
| 65 | Autres charges de gestion | 54500 | 74 | Dotations, participations | 69101 |
| 66 | Charges financières | 1230,38 | 75 | Autres produits de gestion | 10000 |
| 67 | Charges spécifiques | 500 | 77 | Produits spécifiques | 100 |
| 68 | Dotations aux provisions | 5597,69 | 042 | Opération d'ordre, transfert entre section | 129,6 |
| 023 | Virement à la section | 78123,51 | 043 | Opération d'ordre à l'intérieur de la section | 0 |
| DEPENSES DE L'EXERCICE | | 554981,58 | RECETTES DE L'EXERCICE | | 321082,74 |
| | | | R002 | Resultat reporté ou anticipé | 233898,84 |
| | | | | | 554981,58 |

| INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|------------------------|----------------------------------|-----------|----------|------------------------|---|-----------|---------|
| DEPENSES | | | | RECETTES | | | |
| Chapitre | Libellé | Budget N | RAR | Chapitre | Libellé | Budget N | RAR |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | 243,93 | 13 | Subventions d'investissement | | 38546,5 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 16654 | 38846,05 | 16 | Emprunt et dettes assimilées | 160000 | |
| 23 | Immobilisations en cours | 213123,51 | | 10 | Dotations, fonds divers | 60117,06 | |
| 16 | Emprunt dettes assimilées | 16000 | | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 78123,51 | |
| 001 | Solde d'excédent négatif reporté | 56973,58 | | 23 | Immobilisations en cours | | |
| | | | | 16 | Emprunt dettes assimilées | | |
| | | | | 28 | Amortissement des immobilisation | 5054 | |
| DEPENSES DE L'EXERCICE | | 302751,09 | 39089,98 | 040 | Opérations d'ordre transfert entre sections | 62571,06 | |
| RAR + Nouveau crédits | | 341841,07 | | RECETTES DE L'EXERCICE | | 303294,57 | 38546,5 |
| | | | | RAR + Nouveau crédits | | 341841,07 | |

Approuvé à l'unanimité des membres présents, l'assemblée vote le Budget Primitif de la commune pour 2022 ;

Le budget est équilibré en Investissement dépenses et recettes à hauteur de 341 841,07€,
Le budget est équilibré en fonctionnement dépenses et recettes à hauteur de 554 981,58€.

Nbr de votants : 10 (10 voix pour), l'Assemblée Délibérante approuve le Budget Primitif 2022 de la Commune .

2022-22 – SUBVENTION A UNE ASSOCIATION – COMMUNE

Considérant la réception d'une demande de subvention par l'association de pêche de Bondi, présentée par Madame le Maire,

Considérant la délibération 2022-13 du 21 mars 2022 relative à l'attribution des subventions aux associations communales, il convient de modifier le tableau des attributions de subventions communales comme suit :

| | | |
|--|---------|---|
| Anciens Combattants et AFN | 220 € | |
| Coopérative scolaire | 330 € | Pour mémoire, classe transplantée 90 €/élève participant pas de demande reçue |
| Génération mouvement Club des Bruyères | 250 € | Tarif préférentiel location salle |
| Gymnastique Volontaire Hamoise | 0 | Pas de demande reçue |
| Télé-proton | 50 € | |
| Société de chasse Saint Hubert | 310 € | |
| Amicale laïque | 500 € | Tarif préférentiel location salle |
| Comité des fêtes: | 0 € | Tarif préférentiel location salle Pas de demande reçue |
| Gaule Ribayenne | 0 € | Pas de demande reçue |
| Association de Pêche de Bondi | 1 500 € | |
| Sous-total 1 | 3 160 € | |
| Football Club de l'Aisne | 1 625 € | Tarif préférentiel location salle + Pas de montant précis demandé |
| Team Auto Sport | 0 | Une gratuité annuelle |
| Sous-total 2 | 1625 | |
| Total global | 4 785 € | |

Portant la totalité des subventions aux associations communes à un montant de 4 785 €

2022-23 – DOSSIERS D'AIDES SOCIALES – COMMUNE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Centre Communal d'Action Sociale est dissout depuis le 31 décembre 2015 et que les dossiers continuent à être traités par l'ensemble du conseil municipal.

Vu l'avis favorable des membres de la commission d'action sociale,

☞ **Considérant** le dossier complet déposé par la Maison Départementale de l'Autonomie concernant une personne placée en EHPAD à BAIS (53160),

Madame le Maire présente le dossier concerné : il s'agit de donner un avis quant au renouvellement de l'aide à l'hébergement à compter de septembre 2022 ;

☞ **Considérant** le dossier déposé par le Conseil Départemental de la Mayenne, et plus précisément par la Direction

de la solidarité, concernant une aide financière exceptionnelle liée à des frais de réparation d'un véhicule pour une personne domiciliée sur la Commune, à hauteur de 150,00 €, à noter qu'une demande d'aide a été également adressée à FAES et au secours catholique afin d'obtenir un pluri-financement.

Madame le Maire présente le dossier concerné : il s'agit de donner un avis quant à l'aide financière attribuée par la Commune à hauteur de 150,00 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE UN AVIS FAVORABLE**

Pour le renouvellement de l'aide sociale demandée par la Maison Départementale de l'Autonomie ;

Pour l'aide financière exceptionnelle à un tiers domicilié sur la Commune ;

AUTORISE

Madame Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022-24 – DOSSIERS D'URBANISME _ PERMIS DE CONSTRUIRE

Considérant le dossier de permis de construire n° 053 112 22 M1002 déposé en Mairie le 19 février 2022, relatif à la création d'un bâtiment de stockage de matériels agricoles (bardage en tôle, couverture en ardoise fibro, panneaux photovoltaïques en harmonisation avec l'existant),

Considérant qu'auparavant, existait une activité de transport routier qui a été remplacée par un entrepreneur agricole, il convient d'insister sur le fait que les nuisances sonores ne seront pas plus importantes pour une entreprise agricole de vente et locations de matériel que pour une activité de transport routier auparavant existante.

Considérant que le bâtiment sera couvert en panneaux photovoltaïques, il sera énergétiquement indépendant.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis FAVORABLE au projet de permis de construire suscité.

AUTORISE

Madame Le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation de signature des dossiers d'urbanisme à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022-25 – ACQUISITION D'UN BIEN

Considérant que la Commune souhaite acquérir un bien sur la Commune, sis 1 rue du Mont à LE HAM, parcelle H276,

Considérant la proposition d'achat à hauteur de 30 000 euros hors frais notariés faite aux propriétaires du bien,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante, sous réserve de l'acceptation de l'offre :

☞ Laisse libre choix du Notaire aux vendeurs,

☞ Ne souhaite pas faire de proposition au-delà de 30 000 euros

AUTORISE

Madame Le Maire, à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.